Département de la DROME

COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

Saint-Paul TROIS-CHÂTEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

PLAN D'ENSEMBLE

4.1

Echelle:	Prescription du PLU	Arrêt du projet PLU	**Approbation du PLU**
1/7 000	07/04/2016	18/12/2023	**03/02/2025**

BEAUR
Urbanistes
10 rue condorcet - 26100 ROMANS
Tel: 04 75 72 42 00 Courriel: contact@beaur.f

N° ETUDE : 5.18.102 **DATE: Jan 2025**

Délimitation des zones

Zones urbaines :

UA :Zone urbaine correspondant au centre historique
UB :Zone urbaine correspondant aux extensions de l'urbanisation
UB1 :Secteur relevant de l'assainissement non collectif
UBz :Secteur correspondant au périmètre de la ZPPAUP
UE :Zone d'activités économiques
UEh : Secteur où la hauteur autorisée diffère
Ui :Zone correspondant au complexe nucléaire du Tricastin
UL : Zone à vocation d'hébergement touristique
US : Zone à vocation d'équipements sportifs

Zones à urbaniser :

AUo : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, constructible sous condition
AUoh : secteur où la hauteur diffère

Zone agricole :

A :Zone agricole
Ap : Secteur strictement protégé

Zone naturelle :

N : Zone naturelle protégée

Prescriptions :

- Secteur de risque minier
- Trame verte (L.151-23 du CU)
- dont pelouses sèches (L151-23 du CU)
- Zones humides (L.151-23 du CU)
- Bâtiments susceptibles de changer de destination (2° du L151-11 du CU)
- Bâtiments susceptibles de changer de destination pour l'hotellerie (2° du L151-11 du CU)
- Secteurs concernés par des OAP
- Servitude mixité sociale : au moins 20% de logements sociaux
- Programme de 30 logements groupés ou collectifs dont au moins 30% pour personnes âgées
- Linéaire où le changement de destination des commerces est interdit
- Elément de patrimoine bâti protégé (L151-19 du CU)
- Ensemble bâti protégé (L151-19 du CU)
- Secteurs concernés par des risques d'inondation

Se reporter à la cartographie du risque inondation figurant dans les documents graphiques du réglement

- Périmètre PPRT

Se reporter aux Plans de prévention des risques technologiques annexés au PLU

- Emplacements réservés

N° Affectation / Bénéficiaire

01	Elargissement voirie: 2m / Commune
02	Création voie piétonne + desserte ST / Commune
03	Elargissement voirie / Commune
04	a : Jardin public / Commune
04	b : Jardin public / Commune
04	c : Jardin public / Commune
04	d : Jardin public / Commune
04	e : Jardin public / Commune
04	f : Jardin public / Commune
05	Création d'une halle / Commune
06	Bassin de rétention / Commune
07	Elargissement voie à 8 m d emprise / Commune
08	Stationnement / Commune
09	Stationnement / Commune
10	Parking covoiturage / Commune
11	Stationnement / Commune
12	Aménagement voie / Commune
13	Liaison piétons-cycles / Commune
14	Liaison piétons-cycles / Commune
15	Liaison piétons-cycles / Commune